

L'an deux Mil Douze, le 27 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de LA BALME DE THUY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian DEROUSSIN, Maire.

Date de la convocation : 20.01.12

Nombre de conseillers en exercice : 08

PRESENTS : CHABRIER Christian, BARRUCAND Pierre, Mmes MASSON Chantal et DONZEL Maryse. POCHAT-COTTILLOUX Gilles,

ABSENTS et EXCUSES : MARTEL-JON Sandrine , AVET-FORAZ André,

A été élue secrétaire : DONZEL Maryse

1-OBJET : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PADD

Monsieur le maire informe que dans le cadre de la démarche d'élaboration du PLU, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable arrive à son terme et a fait l'objet de plusieurs réunions techniques. Les grandes orientations ont été choisies pour atteindre les objectifs que se sont fixés les élus en se rapprochant au plus près des orientations du SCoT Fier-Aravis.

Monsieur le Maire présente le PADD de la Balme de Thuy qui s'articule au tour de 3 axes :

1-ASSURER L'ÉQUILIBRE ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER

- Gérer durablement la ressource en eau ; Gérer l'urbanisation en tenant compte des capacités d'assainissement ; Promouvoir les économies d'énergies ; Préserver l'identité et la qualité paysagère à l'échelle globale de la commune ; Préserver l'identité et la qualité paysagère à l'échelle urbaine.

2-ASSURER L'ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE

- Pérenniser et conforter l'activité agricole ; Développer les activités artisanales, industrielles, les services et le commerce de proximité ; Développer les activités touristiques.

3-MAITRISER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

- Contrôler la croissance, en compatibilité avec le SCoT Fier-Aravis ; Économiser la ressource foncière ; Assurer la mixité sociale ; Conforter les équipements et leur accessibilité ; Préserver et mettre en valeur le patrimoine architectural et urbain.

Monsieur le Maire demande de prendre acte du débat sur les orientations générales du PADD.

Le Conseil Municipal prend acte de ce débat.

2-OBJET : DESIGNATION DE DEUX NOUVEAUX DELEGUES SUPPLEANTS AU SYNDICAT MIXTE DES GLIERES

DEL-2012-01

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'à nouveau procéder à la désignation de deux délégués suppléants pour représenter la Commune au sein de ce syndicat, compte-tenu de la démission effective du Conseil Municipal des deux suppléants auparavant désignés par délibération du 26 Novembre 2010.

Le Conseil Municipal désigne : **Monsieur Christian CHABRIER, Monsieur André AVET-FORAZ.**

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal un projet de travaux sylvicoles en forêt communale parcelle 4 proposés par les services de l'ONF pour l'année 2012.

La nature des travaux est la suivante : dégagement et dépressage de semis naturels sur une surface de 4ha. Le montant estimatif des travaux est 5760 € HT.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale.

- **Dépenses subventionnables 5760 € (nature et montant total)**
 - Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional : **1728 €**
 - Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés : **4032 €**
- **La somme totale à la charge de la commune s'élève à 4032 € HT (autofinancement).**

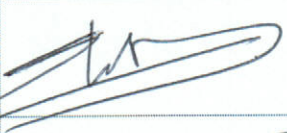

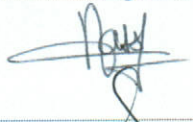

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet,
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Régional pour la réalisation des travaux subventionnables,
- **DEMANDE** au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

Suivent les signatures :

Les Conseillers,

Le Maire,

CHABRIER Christian	
BARRUCAND Pierre	
MASSON Chantal.	
DONZEL Maryse La Secrétaire de Séance	
POCHAT-COTILLOUX Gilles	